N°DBE2026_11_041

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 10
(10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mardi 10 novembre 2026
Date de Convocation : 29 octobre 2026

Présents :
MM. Jean-Luc BERNARD, Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Martial LOISY, Joël MONIER, Philippe POTTIER.

Mmes. Marie CERLES, Annick GREMY, Marie-Christiane PAYET PIGEON

Excusé : M. Luc MICHEL

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :
Demande de subvention pour la renaturation de la Grande Veyle à l'amont de Pont-de-Veyle

---

EXPOSE

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante envisage d'engager en 2027, les travaux de renaturation de la Grande Veyle à l'amont de Pont-de-Veyle. Ce projet prévoit une déviation sur environ 500m du lit actuel de la Grande Veyle, entre les moulins de Prat et de Chatan, lequel verra son vannage contourné à la suite des travaux prévus, ainsi qu'un arasement localisé en rive droite du merlon de berge de la Petite Veyle, afin de modifier les dynamiques de débordement et d'inondation.

Les objectifs des travaux consistent en une diminution sensible de l'aléa inondation sur les zones construites du centre de Pont-de-Veyle et de la zone d'activité de Laiz, mais également en une restauration des fonctionnalités écologiques et hydrodynamiques de la Grande Veyle sur le tronçon considéré.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° DCS2026_06_019, en date du 9 juin 2026, déterminant les délégations d'attribution du Comité syndical au Bureau Exécutif :

Vu la délibération n° DCS_09_034 fixant la désignation permanente du secrétaire de séance des Assemblées délibérantes et de son suppléant en cas d'empêchement ;

Considérant que l'opération est inscrite au Contrat Eau Climat Dombes Veyle Chalaronne ;

Considérant que conformément aux modalités définies par les partenaires financiers, la demande de subvention réintégrera les dépenses liées à la phase de conception, même celles déjà engagées ;

Considérant que l'opération est évaluée à 450 000 € HT et se décompose comme suit :

- Etudes de conception MOE 60 000 € HT
- Foncier 10 000 € HT
- Travaux terrassement/génie civil 320 000 € HT
- Végétalisation et suivi 60 000 € HT

Considérant que la réalisation des travaux est prévue pour septembre 2027, et l'achèvement de l'opération au cours du 1er semestre 2028 ;

Après avoir délibéré à l'unanimité,

CHARGE le Président de préparer les demandes de subventions au meilleur taux aux partenaires financiers potentiellement mobilisables, notamment l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ain, pour un montant maximum de 450 000 € HT ;

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces demandes.

Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT

SYNDICAT MIXTE 14, place de la Gare 01660 MEZERIAT VEYLE VIVANTE

Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 20.11.2026
Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.